



## Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Estonie en 2023 est 20%.

### Tarifs réduits

Le taux de 9 % s'applique aux livres numériques, aux livres audio et à la littérature éducative.

Le taux de 5 % concerne la presse numérique. Le taux de TVA de 20% continuera de s'appliquer aux publications de presse contenant principalement des annonces publicitaires ou privées ou principalement des contenus érotiques ou pornographiques, des contenus vidéo ou musicaux.

## Seuils d'immatriculation à la TVA

Le seuil de vente à distance pour toutes les entreprises établies dans l'UE est de €10,000. Si les ventes transfrontalières des fournisseurs numériques sont inférieures à €10,000 par an, ces vendeurs peuvent facturer le taux de TVA du pays d'origine. Dès qu'un vendeur à distance dépasse la limite annuelle des ventes, le vendeur est obligé de facturer le taux de TVA des pays du client.

Le seuil pour les entreprises hors UE est de zéro. Cela signifie que les fournisseurs de services numériques non européens doivent s'enregistrer dès la première vente B2C.

Les entreprises estoniennes doivent s'enregistrer à la TVA lorsque les revenus dépassent €40,000 pour la période d'un an à compter du 1er janvier.

## **Pièces à conviction**

There are several conditions to determine the location of the buyer of digital services:

Adresse de l'acheteur du service.

Adresse de livraison.

Indicatif téléphonique +372.

Adresse IP.

L'emplacement du téléphone fixe du client par lequel le service est fourni.

La législation estonienne prévoit des règles spéciales pour certaines situations.

Les vendeurs de services numériques doivent conserver des registres avec au moins une de ces conditions à des fins de contrôle fiscal.

## **Liste des services électroniques**

Un produit numérique est tout produit stocké, livré et utilisé sous forme électronique. Il s'agit de biens ou de services que le client peut recevoir par e-mail, télécharger sur Internet ou utiliser directement sur le site. Une liste approximative, mais non exhaustive, de ces produits:

Produits sonores, visuels ou audiovisuels.

Musique téléchargeable et en streaming, comme l'achat de MP3 ou l'utilisation d'applications musicales.

Logiciels stockés dans le stockage en nuage et produits en tant que services, abrégés en SAAS, PaaS, IaaS.

Sites Web, services d'hébergement de sites Web et fournisseurs de services Internet.

NFT.

## **Procédure d'inscription**

Les personnes souhaitant bénéficier d'un régime spécial adressent une demande d'immatriculation à la Direction des Impôts et Douanes.

Un assujetti estonien applique l'e-MTA, où vous devez sélectionner "Registres et demandes de renseignements" – "Enregistrement" – "Enregistrement en tant

qu'utilisateur de régimes spéciaux pour le commerce électronique et les services (union-OSS)".

## **Règles d'enregistrement pour les sociétés hors UE**

Un vendeur de services numériques peut choisir entre deux options : demander un numéro d'identification à la TVA standard en Estonie ou utiliser le système OSS (système OSS de l'Union ou hors Union).

## **Tenir des registres**

Chaque vendeur doit conserver des registres pendant une période de 10 ans.

## **Délais de déclaration de TVA**

La période d'imposition du régime OSS est d'un trimestre et la déclaration de TVA OSS est déposée jusqu'au dernier jour du mois suivant le trimestre. Le délai pour les OSS non syndiqués est le même que le délai pour les OSS syndiqués.

Le délai de déclaration de TVA standard est le 20e jour du mois suivant le mois de déclaration.

## **Délais de paiement de la TVA**

Les délais de paiement de la TVA sont congruents dans le temps avec les délais de déclaration.









